



**La domination minière du Canada et son incapacité
à protéger les droits environnementaux et humains
à l'étranger :**

**Mémoire et témoignage d'accompagnement fourni par Catherine Coumans de Mines
Alerte Canada le 6 février, devant le Comité permanent du commerce international de la
Chambre des communes**

**En ce qui concerne une étude des considérations relatives à l'environnement et aux
droits de la personne au sein des sociétés minières canadiennes à l'étranger**

14 février 2023
Catherine Coumans

Table des matières :

- **Le rôle du Canada dans l'industrie minière mondiale** P. 2
- **Tort causé et permis par les entreprises d'exploitation minière
canadiennes à l'étranger** P. 2
 - **Meurtres et blessures causés par les agents de sécurité des mines
et les services de police qui les surveillent**
 - **Agressions sexuelles commises par des agents de sécurité et
des policiers qui surveillent les mines**
 - **Expulsions forcées**
 - **Menaces à l'encontre des défenseurs des droits de la personne et de
l'environnement**
 - **Travail forcé**
 - **Dommmages environnementaux**
- **Le Canada fait la promotion des intérêts miniers à l'étranger et en assure
la protection** P. 8
- **Les organes de l'ONU demandent au Canada de protéger les droits de la
personne à l'étranger** P. 9
- **Recommandations** P. 10

Le rôle du Canada dans l'industrie minière mondiale

- En tout, 47 % des sociétés minières publiques du monde sont cotées sur les bourses canadiennes.
- Les bourses de Toronto (TSX et Bourse de croissance TSX) comptent plus de sociétés minières que tout autre marché au monde.
- Il y a au total 1 348 sociétés d'exploration et d'exploitation minière canadiennes¹.
- Plus de la moitié de ces sociétés (730) exercent leurs activités à l'étranger.
- En 2020, les sociétés minières canadiennes étaient présentes dans 97 pays étrangers.
- En 2022, la valeur des actifs miniers canadiens² à l'étranger s'élevait à 188 milliards de dollars et représentait environ les deux tiers de la valeur totale des actifs miniers canadiens.
- Des sociétés minières canadiennes sont présentes dans des pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie-Pacifique. En 2020, 45,4 % des actifs miniers canadiens à l'étranger se trouvaient dans les régions d'Amérique latine et des Caraïbes, et leur valeur s'élevait à 85,4 milliards de dollars³, ce qui représente la plus grande partie de la valeur des actifs miniers canadiens à l'étranger.

Tort causé et permis par les sociétés d'exploitation minière canadiennes à l'étranger

Le tort causé ou permis par les sociétés minières canadiennes, leurs filiales et leurs sous-traitants à l'étranger est répandu dans le monde entier, et c'est un problème persistant. Il s'agit notamment de la dégradation de l'environnement qui perdurera pendant des centaines d'années, d'atteintes de toutes sortes aux droits de la personne, de violations des droits des personnes autochtones, ainsi que des conséquences économiques et financiers négatifs niveaux local et national. Mis ensemble, ces effets ont des répercussions graves et à long terme sur la croissance locale et nationale.

Un groupe d'organisations a documenté les violations des droits de la personne et les dommages environnementaux liés à des sociétés minières canadiennes actives en Amérique latine dans un rapport adressé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme⁴. Le rapport se concentre sur 22 projets impliquant 20 sociétés minières canadiennes multinationales opérant dans neuf pays : Argentine, Chili, Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama et Pérou. Le rapport fait état de 27 cas de violations touchant les droits de la personne et la protection de l'environnement.

Dans un autre rapport, qui décrit la violence généralisée associée aux activités des sociétés minières canadiennes en Amérique latine, les chercheurs universitaires ont relevé les incidents suivants liés à 28 sociétés minières canadiennes⁵ :

- 44 décès, dont ceux de 30 personnes ayant été « ciblées », dans 11 pays;
- 403 cas de blessures, dont 363 sont survenus durant des manifestations et des confrontations, dans 13 pays.
- 709 cas de « criminalisation » des opposants aux mines, y compris des plaintes, des arrestations,

¹ Les sociétés d'exploration représentent 88 % du nombre total de sociétés minières (mais seulement 5,4 % de la valeur).

² Les actifs miniers sont les propriétés minières, mais aussi les dépenses d'exploration et les redevances différées.

³ <https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications/publications-rapports-mines-materiaux/actifs-miniers-canadiens/19324>

⁴ *The impact of Canadian Mining in Latin America and Canada's Responsibility: Executive Summary of the Report submitted to the Inter-American Commission on Human Rights*. 2014. Working Group on Mining and Human Rights in Latin America: Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales, Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo, Due Process of Law Foundation, Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario, Asamblea Nacional de Afectados Ambientales, Asociación Marianista de Acción Social y Red Muqui. https://www.dplf.org/sites/default/files/report_canadian_mining_executive_summary.pdf

⁵ Imai, Shin et Gardner, Leah et Weinberger, Sarah, *The 'Canada Brand': Violence and Canadian Mining Companies in Latin America*, 1^{er} décembre 2017. Osgoode Legal Studies Research Paper No. 17/2017, disponible sur SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2886584> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2886584>

des détentions et des inculpations, dans 12 pays⁶.

Le site Web de Mines Alerte Canada présente une documentation exhaustive sur les violations des droits de la personne et les dommages environnementaux causés par les sociétés minières canadiennes menant leurs activités en Amérique latine, en Asie-Pacifique et en Afrique. Le personnel de Mines Alerte Canada travaille sur plusieurs de ces dossiers depuis 1999. Les paragraphes qui suivent donnent quelques détails sur un petit nombre de cas de violations présumées des droits fondamentaux et environnementaux impliquant des entreprises canadiennes à l'étranger :

Meurtres et blessures causés par des agents de sécurité des mines et les services de police qui les surveillent

- Tanzanie – Barrick Gold fait actuellement l'objet⁷ d'un troisième procès intenté depuis 2013 au nom des victimes et des familles des victimes décédées, dont la plupart sont des autochtones kuria, qui ont fait l'objet d'un usage excessivement violent de la force par les services de sécurité de la mine et les policiers qui gardent la mine d'or North Mara en Tanzanie⁸. La première affaire a été réglée au Royaume-Uni en 2015 au nom de 13 plaignants⁹. La deuxième a été déposée en 2020¹⁰ et est en cours au Royaume-Uni au nom de dix plaignants¹¹. En novembre 2022, une troisième affaire a été déposée, au Canada¹², au nom de 21 autochtones kuria qui affirment avoir été blessés ou torturés, tout comme des membres de leur famille, dont certains ont été tués, par la police qui gardait la mine d'or North Mara de Barrick.
 - Guatemala – En 2013, sept hommes guatémaltèques ont été abattus par le personnel de sécurité de la mine d'argent Escobal de Tahoe Resources, au Guatemala, lors d'une manifestation pacifique contre la mine. D'autres Guatémaltèques ont été grièvement blessés. Après l'acquisition de Tahoe Resources par Pan American Silver en 2019, la société a présenté des excuses et fourni un règlement à l'amiable¹³.
 - Guatemala – Le 27 septembre 2009, Adolfo Ich, un chef de file communautaire et un enseignant respecté, a été attaqué à la machette et tué d'une balle dans la tête par le personnel de sécurité de la société minière Skye Resources Inc. (acquise plus tard par Hudbay Minerals)¹⁴.
 - Guatemala – Le 27 septembre 2009, German Chub a été paralysé par un coup de feu tiré par le personnel de sécurité de la société minière Skye Resources Inc. (acquise plus tard par Hudbay Minerals)¹⁵.
- Papouasie–Nouvelle-Guinée – En 2005, alors que Barrick Gold s'apprêtait à acquérir la société minière canadienne Placer Dome et sa part dans la mine Porgera Joint Venture, Placer Dome a reconnu que le personnel de sécurité de la mine et des policiers qui la gardaient avaient tué huit villageois locaux¹⁶.

Toujours en 2005, les populations autochtones Ipili et Engan vivant près de la mine Porgera Joint Venture ont rédigé un document intitulé *The Shooting Fields of Porgera Joint Venture* (Les champs de tir de Porgera Joint Venture), dans lequel ils décrivent en détail 15 meurtres et cinq cas de blessures graves d'hommes et de garçons Ipili et Engan causés par les forces de sécurité de la mine¹⁷. D'autres cas de

⁶ En outre, les chercheurs ont constaté que les entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto ne signalaient pas la majorité de ces incidents dans leurs rapports obligatoires.

⁷ <https://www.theglobeandmail.com/business/article-barrick-gold-tanzania-canadian-lawsuit/>

⁸ <https://www.barrickontrial.ca/>

⁹ <https://www.leighday.co.uk/latest-updates/cases-and-testimonials/cases/barrick-gold/>

¹⁰ <https://miningwatch.ca/news/2020/2/10/tanzanian-victims-commence-legal-action-against-barrick-gold-uk>

¹¹ <https://www.theglobeandmail.com/business/article-barrick-ordered-to-produce-thousands-of-documents-related-to-police/>

¹² <https://www.barrickontrial.ca/barrick-slapped-with-third-lawsuit-on-same-human-rights-abuses-at-tanzanian-mine-business-as-usual/>

¹³ <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/cejcs-public-cases-and-interventions-tahoe-resources-inc-guatemala/>

¹⁴ <http://www.chocversushudbay.com/>

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Burton, Bob. *Canadian Firm Admits to Killings at PNG Gold Mine*, 2005.

¹⁷ Association Akali Tange. 2005. *The Shooting Fields of Porgera Joint Venture: Now a Case to Compensate and Justice to Prevail*. « A Compensation Specific Submission to the Porgera Joint Venture on behalf of Placer Dome Canada Inc, Durban Roodepoort Deep of South Africa and Mineral Resources Enga Ltd. and the Independent State of Papua New Guinea: On the

fusillades à l'endroit d'hommes et de garçons ont continué sous le régime de Barrick¹⁸.

Agressions sexuelles commises par des agents de sécurité et des policiers qui surveillent les mines

- Papouasie–Nouvelle-Guinée – Depuis les années 1990, les femmes autochtones Ipili sont victimes de viols et de viols collectifs de la part des agents de sécurité et des policiers qui gardent la mine Porgera Joint Venture de Barrick Gold en Papouasie–Nouvelle-Guinée¹⁹. Après des années de déni, Barrick a mis en place un mécanisme de règlement des griefs non judiciaire qui a fonctionné de 2012 à 2014 et a offert un recours limité à 119 femmes en échange de la signature de renonciations légales²⁰. Onze autres femmes ont reçu une réparation d'une valeur quatre fois supérieure par le biais d'un règlement extrajudiciaire en 2015²¹. Les femmes qui ont été victimes de viols et de viols collectifs qui n'étaient pas visées par ces deux règlements n'ont toujours pas reçu réparation pour le préjudice qu'elles ont subi.
- Tanzanie – Depuis de nombreuses années, des femmes subissent des viols et des viols collectifs de la part des agents de sécurité et des policiers qui surveillent la mine d'or North Mara de Barrick Gold en Tanzanie. En 2014, la mine a mis en place un mécanisme de grief non judiciaire par lequel certaines de ces victimes de viols ont reçu une réparation limitée en échange de la signature de renonciations légales²². Les femmes ont continué à exprimer leur insatisfaction quant à la réparation qu'elles ont reçue²³.
- Guatemala – Onze femmes de Lote Ocho, au Guatemala, ont été victimes de viols collectifs commis par le personnel de sécurité de la mine de Skye Resources Inc. (rachetée plus tard par Hudbay Minerals), des policiers et des militaires lors de l'expulsion forcée de leurs familles et de leur village de leurs terres ancestrales le 17 janvier 2007²⁴.

Expulsions forcées

- Tanzanie – Des expulsions forcées d'autochtones kuria sont actuellement en cours à la mine d'or North Mara de Barrick Gold, en Tanzanie. Des maisons dont le linge sèche encore sur la corde sont rasées sous le regard d'hommes, de femmes et d'enfants désemparés. Ces familles, qui dépendent de l'agriculture de subsistance pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance, ne disposent d'aucun plan de réinstallation comprenant des terres et des logements. Ils sont devenus des sans-abri²⁵.
- Papouasie–Nouvelle-Guinée – Les villageois Ipili du village de Wagima (également orthographié Wingima et Wuangima), situé en bordure de la mine Porgera Joint Venture de Barrick Gold,

Unlawful Killings of Village Alluvial Gold Miners at the PJV Mine Site—Special Mining Lease (SML) and Lease for Mining Purpose (LMP) Areas » : https://miningwatch.ca/sites/default/files/ATA_Case_Documentation.pdf

¹⁸ *Request for Review Submitted to the Canadian National Contact Point Pursuant to the OECD Guidelines for Multinational Enterprises*, « Specific Instance Regarding: The Operations of Barrick Gold Corp. at the Porgera Joint Venture Mine on the Land of the Indigenous Ipili of Porgera, Enga Province, Papua New Guinea », 1^{er} mars 2011 :

<https://miningwatch.ca/news/2014/9/11/increased-violence-barrick-s-porgera-mine-indigenous-ipili-send-envoy-papua-new>

¹⁹ *Request for Review Submitted to the Canadian National Contact Point of the OECD Guidelines for Multinational Enterprises* par Porgera Landowners Association, Akali Tange Association, Mines Alert Canada. 2 mars 2011; Human Rights Watch. *Gold's Costly Dividend: Human Rights Impacts of Papua New Guinea's Porgera Gold Mine*. Le 1^{er} février 2011.

²⁰ *Barrick Gold Corp's Porgera Joint Venture Mine : A Legacy of Ignoring Human and Environmental Rights Abuses*.

27 juin 2022 Catherine Coumans, Mines Alert Canada; Columbia Law School Human Rights Clinic et Harvard Law School International Human Rights Clinic. 2015. *Righting Wrongs? Barrick Gold's Remedy Mechanism for Sexual Violence in Papua New Guinea: Key Concerns and Lessons Learned*.

²¹ EarthRights International. 2017. *Security Guards for World's Largest Gold Mining Company Rape and Kill Locals in Papua New Guinea*. <https://earthrights.org/case/barrick/>

²² https://miningwatch.ca/sites/default/files/privatized_remedy_and_human_rights-un_forum-2014-12-01.pdf

²³ *Silent No More: Women Speak Out About Abuse at Barrick Gold's North Mara Mine in Tanzania*.

<https://www.youtube.com/watch?v=lizXaJShi8Y>

²⁴ <http://www.chocversushudbay.com/>

²⁵ Pour plus de détails, voir le rapport de Mines Alert : *He was murdered: Violence against Kuria High after Barrick Takeover of Mine*, octobre 2022 et lettres au PDG de Barrick, Mark Bristow, d'octobre 2022 et de janvier 2023.

subissent des expulsions forcées violentes et répétées et voient leurs maisons incendiées. Après une expulsion forcée et l'incendie d'une maison en 2009, Amnesty Internationale a effectué une évaluation sur le terrain et a rédigé un rapport²⁶. Barrick a nié toute responsabilité en ce qui concerne les atteintes aux droits de la personne commises en bordure de sa mine à ciel ouvert. Les victimes de ces expulsions forcées violentes et répétées n'ont jamais été indemnisées pour leurs pertes. Ils ont été à nouveau expulsés en 2014 et en 2017²⁷.

- **Guatemala** – En janvier 2007, la police militaire a procédé à l'expulsion forcée de familles mayas pour le compte de la société minière Skye Resources, basée à Vancouver. C'est sous le regard désemparé des membres de la communauté maya Q'eqchi' d'El Estor que les maisons de ces derniers ont été incendiées, les laissant sans abri²⁸. Le cinéaste canadien Steven Schnoor a filmé²⁹ l'incendie des maisons³⁰.

Menaces à l'encontre des défenseurs des droits de la personne et de l'environnement

- **Équateur** – Josefina Tunki (présidente du peuple Shuar Arutam) fait l'objet de menaces répétées pour avoir dénoncé le projet Warintza de Solaris Resources et d'autres concessions minières accordées sur le territoire de Shuar Arutam sans le consentement des Autochtones³¹.
- **Pérou** – Les menaces ne concernent pas seulement les défenseurs des droits locaux, mais aussi les Canadiens. En 2017, alors qu'elle travaillait en tant que coordinatrice du programme d'Amérique latine pour Mines Alerte Canada, la Canadienne Jennifer Moore a collaboré avec des organisations locales pour projeter un documentaire parmi les communautés quechua originales affectées par la mine Constancia, située dans le sud du Pérou et appartenant à la société canadienne Hudbay Minerals Inc. Le documentaire présentait des témoignages critiques de la communauté et d'experts sur les opérations de Hudbay dans les Amériques. Pendant la projection du film, les autorités péruviennes ont arrêté M^{me} Moore, lui ont interdit de rentrer dans le pays et l'ont qualifiée de menace pour la sécurité nationale³².
- **Mexique** – Mariano Abarca était un chef de file communautaire du Chiapas, au Mexique, qui s'est élevé contre la mine de Blackfire Exploration dans sa ville de Chicomuselo. M. Abarca a reçu des menaces et a été arrêté après avoir participé à une manifestation pacifique contre le projet en août 2009. En novembre 2009, il a été assassiné. Des témoins affirment que plusieurs employés et sous-traitants de Blackfire étaient impliqués³³.

Travail forcé

- **Érythrée** – En Érythrée, Nevsun, par l'intermédiaire de sa filiale érythréenne Bisha Mine Share Company, et en complicité avec le gouvernement et l'armée de l'État d'Érythrée, aurait commis des violations flagrantes des droits de la personne telles que l'esclavage, le travail forcé, la torture et des crimes contre l'humanité pendant la construction de sa mine de cuivre et d'or en Érythrée. En 2020, un procès au nom de trois plaignants a été réglé à l'amiable par Nevsun³⁴.

²⁶ Amnesty Internationale. 2009. *Undermining Rights: Forced Evictions and Police Brutality Around the Porgera Gold Mine, Papua New Guinea*. <https://www.amnestyusa.org/wp-content/uploads/2017/04/asa340012010eng.pdf>

²⁷ <https://miningwatch.ca/blog/2009/5/17/backgrounder-issues-related-barrick-s-porgera-joint-venture-mine-papua-new-guinea>; <https://us5.campaign-archive.com/?u=d015a98e627cd64ec47d63481&id=7492850b72>; <https://www.globenewswire.com/en/news-release/2014/06/11/1373542/0/en/Villagers-Houses-Burnt-Down-Again-Near-Barrick-Gold-Mine-in-Papua-New-Guinea.html>; <https://miningwatch.ca/news/2014/6/11/villagers-houses-burnt-down-again-barrick-gold-mine-papua-new-guinea>; <https://miningwatch.ca/news/2017/3/28/village-houses-burnt-down-again-barrick-mine-papua-new-guinea-violence-against-local>

²⁸ <https://miningwatch.ca/blog/2007/2/2/what-development-looks-skye-resources-and-land-reoccupation-guatemala>

²⁹ <http://www.youtube.com/watch?v=Q20YxkM-CGI>

³⁰ <https://newint.org/columns/currents/2010/09/01/steven-schnoor-guatemala>; <https://miningwatch.ca/es/node/6423>

³¹ <https://miningwatch.ca/blog/2021/8/31/international-organizations-join-shuar-arutam-people-press-canadian-embassy-ecuador>

³² https://miningwatch.ca/sites/default/files/2022-12-09_jcap_thetwofacesofcanadiandiplomacy_reduced-2.pdf

³³ *The impact of Canadian Mining in Latin America and Canada's Responsibility: Executive Summary of the Report submitted to the Inter-American Commission on Human Rights*. 2014.

https://www.dplf.org/sites/default/files/report_canadian_mining_executive_summary.pdf

³⁴ <https://www.canadianlawyeromag.com/practice-areas/litigation/nevsun-settles-with-eritrean-plaintiffs-in-relation-to-landmark->

- Chine – Les sociétés minières canadiennes Dynasty Gold et GobiMin ont toutes deux des intérêts miniers dans la région chinoise du Xinjiang. La société Dynasty Gold, basée à Vancouver, détient 70 % de la mine d'or Qi2, et les autres 30 % sont détenus par une entreprise publique locale, Xinjiang Non-Ferrous Metals Group. La société montréalaise GobiMin détient une participation de 70 % dans la mine d'or proposée de Sawayaerdun. Tous deux sont accusés d'utiliser les Ouïghours comme esclaves³⁵. Une plainte a été déposée contre les deux entreprises auprès de l'ombudsman canadien pour la responsabilité sociale des entreprises (OCRSE).

Dommages environnementaux

- Argentine – Cinq déversements toxiques ont eu lieu à la mine Veladero, une entreprise conjointe de Barrick Gold, causant de graves dommages à la rivière Jáchal et aux communautés en aval. Barrick a refusé de reconnaître un déversement en 2022, susceptible de provoquer une urgence sanitaire pour les communautés touchées³⁶. La mine continue de fonctionner en violation du code minier argentin³⁷, qui stipule qu'après trois infractions environnementales³⁸ sur un site minier, l'entreprise doit cesser ses activités. En novembre 2022, le Rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits de l'homme a envoyé une lettre³⁹ au gouvernement du Canada exprimant sa « grave préoccupation quant à l'impact sur les droits de la personne causé par les déversements de cyanure, d'arsenic, de mercure et d'autres substances dangereuses provenant de la mine de Veladero⁴⁰ »,

Brésil– Une digue à stériles a débordé à la mine Aurizona d'Equinox Gold au Brésil le 25 mars 2021, laissant les communautés sans accès fiable à de l'eau potable. Deux ans plus tard, l'entreprise n'a pas fait grand-chose pour reconnaître, et encore moins pour réparer, les dommages causés⁴¹.
- Brésil – Le projet Volta Grande Gold de la société canadienne Belo Sun Mining Corp. vise à ouvrir la plus grande mine d'or à ciel ouvert du Brésil, au cœur de la forêt amazonienne, malgré l'opposition des peuples autochtones Arara da Volta Grande do Xingu et Trincheira Bacajá⁴².
- Chili – Barrick Gold a poursuivi son projet de mine de cuivre et d'or de Pascua-Lama dans une région montagneuse riche en glaciers située entre le Chili et l'Argentine, malgré deux décennies de protestations, notamment de la part des autochtones Diaguita Huasco Altinos, qui dépendent du ruissellement des glaciers pour leur subsistance agricole. La première cour environnementale du Chili a désormais décidé que la partie chilienne de sa mine de Pascua-Lama devait être fermée, mais Barrick « continue d'étudier la zone environnante pour des projets potentiels⁴³. »
- Colombie – La société minière canadienne Eco Oro Minerals a cherché à exploiter une mine d'or dans un páramo en Colombie, une zone humide de haute altitude abritant des espèces végétales et animales uniques et dont dépendent des millions de Colombiens comme source vitale d'eau⁴⁴. Le gouvernement colombien s'est prononcé contre le projet de mine. Eco Oro a poursuivi le gouvernement par le biais d'une demande d'arbitrage supranational investisseur-état en 2016, qui a été tranchée en faveur d'Eco Oro en octobre 2021⁴⁵.

supreme-court-of-canada-case/334916

³⁵ <https://www.theglobeandmail.com/world/article-canadian-firms-operate-in-chinas-xinjiang-region/>

³⁶ <https://financialpost.com/commodities/mining/un-barrick-gold-veladero-mine-argentina-toxic-spills>

³⁷ <http://servicios.infoleg.gob.ar/infolegInternet/anexos/40000-44999/43797/textact.htm#13>

³⁸ <http://servicios.infoleg.gob.ar/infolegInternet/anexos/40000-44999/43797/textact.htm#13>

³⁹ <https://miningwatch.ca/news/2022/11/16/un-calls-out-polluting-argentine-mine>

⁴⁰ Pour plus de renseignements sur cette affaire, voir : <https://miningwatch.ca/timeline/veladero-mine-argentina> [traduction]

⁴¹ <https://miningwatch.ca/news/2021/9/27/brazilians-still-without-water-six-months-after-mine-dam-breach>

⁴² <https://www.cbc.ca/news/world/belo-sun-brazil-gold-bolsonaro-amazon-indigenous-environment-rainforest-business-1.5963002>; <https://financialpost.com/commodities/mining/canadian-gold-miner-belo-sun-accused-misleading-investors>; <https://miningwatch.ca/news/2022/2/22/canadian-investors-injected-over-us-2-billion-mining-companies-history-human-rights>

⁴³ <https://news.climate.columbia.edu/2021/01/15/pascua-lama-mine-shut-down/>

⁴⁴ <https://www.ciel.org/project-update/eco-oro/>

⁴⁵ <https://aida-americas.org/en/press/international-arbitration-tribunal-puts-foreign-investment-above-colombia-s-right-to-protect-santurban>

Il est désormais demandé à la Colombie de se retirer des accords internationaux d'investissement qui permettent aux sociétés minières transnationales telles que les entreprises canadiennes Eco Oro, Galway Gold et Red Eagle de

- République dominicaine – La mine Pueblo Viejo de Barrick Gold est la sixième plus grande mine d'or au monde⁴⁶. La contamination environnementale actuelle et passée a un impact important sur les communautés en aval. Plusieurs d'entre elles se trouvent directement sous le pied d'une énorme digue à stériles, dont certaines dans un rayon d'un demi-kilomètre. En 2012, l'étude *Diagnosis of Water in the Americas* de l'Interamerican Academy of Sciences a établi un lien entre les activités de Barrick et la contamination du barrage de Hatillo, une source d'eau potable dans la région⁴⁷. De multiples rapports font état de bétail mort après avoir bu l'eau des rivières situées en aval du barrage de résidus⁴⁸. Les communautés situées près du barrage doivent désormais faire bouillir leur eau et boire de l'eau en bouteille. Les habitants de six communautés situées près du barrage et de l'installation de traitement de la mine ont demandé à plusieurs reprises à Barrick d'être réinstallés, en vain.
- Kirghizstan – La mine d'or controversée Kumtor de Centerra Gold est située dans les montagnes du Kirghizstan. La mine a été associée à de nombreux dommages environnementaux, y compris des déversements de déchets, mais l'impact le plus important est celui sur les deux glaciers (Lysyi et Davidov), qui sont directement touchés par le puits de mine et par le déversement des déchets miniers sur les glaciers⁴⁹.

Papouasie–Nouvelle-Guinée – La mine Porgera Joint Venture de Barrick Gold est située à 2 200 mètres d'altitude sur les hauts plateaux montagneux de Papouasie–Nouvelle-Guinée et élimine ses stériles et ses résidus directement dans les vallées voisines et les eaux d'amont du système de la rivière Strickland, longue de plusieurs centaines de kilomètres. L'exploitation sans bassin d'accumulation de résidus a incité le fonds de pension norvégien à se séparer de Barrick en 2009⁵⁰. Barrick cherche à rouvrir la mine en 2023 après qu'un différend avec le gouvernement de Papouasie–Nouvelle-Guinée sur ses impacts ait entraîné sa fermeture en 2019. Barrick a poursuivi le gouvernement dans le cadre d'un arbitrage supranational investisseur-état⁵¹. Barrick a l'intention de continuer à déverser ses résidus dans le système fluvial.

- Philippines – La petite province insulaire de Marinduque a subi trois catastrophes environnementales majeures par suite de près de 30 ans d'exploitation minière par la société canadienne Placer Dome, rachetée par Barrick Gold en 2006⁵². Les rivières de Mogpog⁵³ et de Boac ont été contaminées par des défaillances dans le confinement des déchets miniers. Lors de la rupture catastrophique d'un barrage de résidus en 1993, deux enfants ont perdu la vie dans le déluge de déchets. La mine de cuivre et d'or Marcopper a également déversé ses résidus miniers dans la baie de Calancan pendant 16 ans, recouvrant deux récifs coralliens majeurs et 80 kilomètres carrés du fond de la baie. Une action en justice contre Barrick est en cours à Marinduque.
- Indonésie – Les habitants de la petite île de Sangihe se sont battus pour protéger l'île de l'exploitation aurifère industrielle proposée par la société canadienne Baru Gold Corp. En 2022, 56 femmes de villages situés sur le site de la concession minière ont gagné un procès dans lequel elles affirmaient que le permis environnemental de la société avait été délivré à tort⁵⁴. Bien que le permis ait été révoqué, la société a continué à apporter des équipements lourds sur le site,

poursuivre la Colombie devant des tribunaux conçus pour favoriser leurs intérêts.

<https://sites.google.com/view/globalstatementcolombia/english?authuser=0>

⁴⁶ <https://www.kitco.com/news/2022-04-22/The-world-s-top-10-largest-gold-mines-in-2021-report.html>

⁴⁷ https://www.agua.org.mx/wp-content/uploads/2012/03/Libro_Diagnostico_del_Agua_en_las_Americas.pdf

⁴⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=3YfXVT2dAn0>

⁴⁹ <https://bankwatch.org/project/kumtor-gold-mine-kyrgyzstan>

⁵⁰ <https://miningwatch.ca/news/2009/2/2/norwegian-pension-fund-excludes-barrick-gold-ethical-grounds>;

https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/fin/etikk/recommendation_barrick.pdf

⁵¹ https://miningwatch.ca/news/2021/4/6/barrick-forces-hand-papua-new-guinea-government-reopening-porgera_mine

⁵² <https://miningwatch.ca/blog/2020/3/24/still-no-justice-marinduque-s-mining-victims>

⁵³ https://miningwatch.ca/sites/default/files/press_release_marinduque_legal_victory_june_21_2022.pdf

⁵⁴ <https://miningwatch.ca/news/2022/6/10/indonesian-women-win-legal-victory-protect-small-island-home-canadian-baru-gold>

provoquant une confrontation locale et mettant en danger la population locale⁵⁵. Mines Alerte Canada a écrit à l'entreprise⁵⁶ et a envoyé une copie de la lettre à l'ambassade du Canada à Jakarta. L'ambassade n'a pas voulu indiquer à Mines Alerte si elle fournit des services spéciaux à Baru Gold ou si Baru Gold a signé une déclaration d'intégrité⁵⁷.

Le Canada fait la promotion des intérêts miniers à l'étranger et en assure la protection

En vertu du Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada (PAMM) de 2013⁵⁸, qui fait de la « diplomatie économique » la « force motrice des activités de promotion commerciale du gouvernement du Canada », les fonctionnaires canadiens et le personnel des missions du Canada à l'étranger ont pour mandat de promouvoir et de protéger les intérêts des sociétés canadiennes qui exercent des activités à l'étranger. De nombreux exemples montrent que les missions canadiennes à l'étranger privilégient ce mandat par rapport à l'obligation de l'État de protéger les droits de la personne dans le cas des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger⁵⁹.

Importantes études approfondies récentes :

- Dans le cas de Mariano Abarca, dont les détails ont été fournis ci-dessus (Mexique – défenseur des droits de la personne), les demandes d'accès à l'information démontrent que le soutien de l'ambassade canadienne a été essentiel pour mettre en service la mine de baryte de Blackfire et, par la suite, pour influencer les hauts fonctionnaires afin de faire taire les protestations concernant les impacts environnementaux et sociaux au Chiapas, dans lesquelles M. Abarca a joué un rôle de premier plan. L'ambassade n'a pas non plus agi pour protéger M. Abarca lorsqu'elle a été avertie que sa vie et sa sécurité étaient en danger⁶⁰.
- Des documents d'accès à l'information montrent le soutien politique du gouvernement canadien à la mine Marlin de Goldcorp en relation avec les procédures engagées par les peuples autochtones du Guatemala devant un organisme international de défense des droits de la personne, qui ont abouti à des mesures de précaution demandant au gouvernement du Guatemala de suspendre la mine Marlin⁶¹.
- La Canadienne Jennifer Moore n'a pas reçu un soutien suffisant de la part de l'ambassade lorsqu'elle a été arrêtée au Pérou pour avoir projeté un film documentaire dans des communautés quechua d'origine touchées par la mine Constancia, propriété de la société canadienne Hudbay Minerals Inc⁶².
- Le cinéaste canadien Steven Schnoor a filmé les expulsions forcées et les incendies de maisons à la mine de Skye Resources au Guatemala dont il est question ci-dessus (expulsions forcées).

⁵⁵ <https://miningwatch.ca/news/2022/6/15/baru-gold-ignores-court-order-putting-lives-indonesians-risk>

⁵⁶ https://miningwatch.ca/sites/default/files/letter_baru_gold_june_15_2022.pdf

⁵⁷ Communication personnelle du personnel de l'ambassade à Jakarta, le 18 juillet 2022 : « Pour des raisons de confidentialité commerciale, le SDC ne divulgue pas quelles entreprises ont ou n'ont pas signé une déclaration d'intégrité pour un marché particulier. » Et le 2 août 2022 : « Vous aviez demandé si nous pouvions divulguer si Baru Gold est un client du SDC ou s'il bénéficie de services spéciaux. Je crains que la confidentialité des clients ne nous permette pas de divulguer des renseignements sur les interactions avec les entreprises canadiennes. » [traduction]

⁵⁸ Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD), *Plan d'action sur les marchés mondiaux : la stratégie commerciale pour créer des emplois et des occasions pour les Canadiens* : https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/aecic-faitc/FR5-84-2013-fra.pdf

⁵⁹ Voir par exemple – Fiche d'information : Mines Alerte Canada. *A Dozen Examples of Canadian Mining Diplomacy* (2013) <https://miningwatch.ca/blog/2013/10/8/backgrounder-dozen-examples-canadian-mining-diplomacy>; Mines Alerte Canada. *State Duty to Protect Human Rights: How Canada's Embassy Staff and Trade Commissioners Are Not Fulfilling Their Duty* (2019). https://miningwatch.ca/sites/default/files/presentation_cnca_symposium_april_2019_final.pdf; Kamphuis, Charis et Connolly, Charlotte, *The Two Faces of Canadian Diplomacy: Undermining International Institutions to Support Canadian Mining* (4 février 2022). Justice & Corporate Accountability Project, disponible sur SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4025474>

⁶⁰ <https://miningwatch.ca/sites/default/files/2psicpublicfinal.pdf>

⁶¹ <https://justice-project.org/2022/03/19/the-two-faces-of-canadian-diplomacy-undermining-international-institutions-to-support-canadian-mining-2/>

⁶² <https://justice-project.org/2022/12/10/the-two-faces-of-canadian-diplomacy-undermining-human-rights-and-environment-defenders-to-support-canadian-mining/>

L'ambassadeur canadien au Guatemala, Kenneth Cook, a été reconnu par le tribunal comme ayant calomnié M. Schnoor en faisant de fausses déclarations selon lesquelles la femme dans le documentaire avait été payée pour jouer dans la vidéo⁶³.

Les organes de l'ONU demandent au Canada de protéger les droits de la personne à l'étranger

De nombreux hauts fonctionnaires de l'ONU et des organismes créés en vertu d'un traité ont mis l'accent sur les dommages causés par les sociétés minières canadiennes et ont rappelé au Canada son devoir de protéger les droits de la personne, y compris lorsque ceux-ci sont violés par des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger. Voir par exemple :

- 2016 – Le Comité international pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est dit préoccupé par les violations des droits des femmes et des filles par des sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger⁶⁴.
- 2015 – Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a noté que « [l']État partie devrait : a) renforcer l'efficacité des mécanismes existants pour faire en sorte que toutes les sociétés canadiennes relevant de sa compétence, **en particulier les sociétés minières, respectent les normes relatives aux droits de la personne lorsqu'elles opèrent à l'étranger [...] et élaborer un cadre juridique qui offre des voies de recours aux personnes qui ont été victimes des activités de ces sociétés opérant à l'étranger**⁶⁵ ». (souligné par l'auteur)
- En 2007 et en 2012, le Comité international pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a mis en évidence des préoccupations concernant le rôle des activités minières canadiennes à l'étranger et a recommandé au Canada « de prendre des mesures législatives appropriées pour empêcher les sociétés transnationales enregistrées au Canada de mener des activités ayant une incidence négative sur la jouissance des droits des peuples autochtones à l'étranger, et les tenir responsables de telles activités⁶⁶ ».

Recommandations

1. Diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de la personne et d'environnement – Mettre en œuvre une législation exigeant le respect des droits de la personne et la diligence raisonnable en matière d'environnement. Cette législation doit obliger les entreprises canadiennes à respecter tous les droits de la personne et droits environnementaux dans le cadre des activités à l'étranger de leurs filiales et de leurs entrepreneurs, notamment a) qu'ils préviennent les préjudices et qu'ils examinent et déterminent régulièrement les risques réels et potentiels que leurs opérations posent aux personnes et à l'environnement; b) rendent compte publiquement de tout risque relevé; c) prennent des mesures pour éliminer tout risque relevé et s'assurer que les droits de la personne et l'environnement ne sont pas lésés. Cette loi doit également garantir l'accès aux tribunaux canadiens par les personnes qui allèguent des atteintes aux droits de la personne et à l'environnement causées par les activités d'une entreprise canadienne. Le Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises a proposé un projet de loi dont le contenu a été intégré au projet de loi d'initiative parlementaire C-262⁶⁷, qui a été déposé en mars 2022⁶⁸.

⁶³ <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/judge-rules-that-canadian-ambassador-slandered-documentary-video-maker/>

⁶⁴ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/402/03/PDF/N1640203.pdf?OpenElement>

⁶⁵ http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2FC%2FCAN%2FCO%2F6&Lang=en

⁶⁶ <https://cnca-rcrce.ca/2022/06/11/united-nations-commentary-calls-on-canada-to-facilitate-access-to-remedy/>

⁶⁷ <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-262/premiere-lecture>

⁶⁸ REMARQUE – Contrairement au projet de loi S-211, le projet de loi C-262 englobe tous les droits de la personne, ce qui permet de couvrir toutes les violations commises par les sociétés minières. De plus, contrairement au projet de loi S-211, le projet de loi C-262 ne permet pas à une entreprise d'affirmer qu'elle n'a pris aucune mesure pour remédier à un préjudice et de maintenir sa conformité au règlement, ni à une entreprise d'affirmer qu'elle a pris des mesures, mais qu'elle n'a pas éliminé le préjudice, et de tout de même maintenir sa conformité au règlement.

2. L'ombudsman canadien pour la responsabilité sociale des entreprises (OCRSE) – L'OCRSE devrait se voir accorder les pouvoirs nécessaires devenir une option non judiciaire efficace pour les personnes qui sont lésées par des entreprises canadiennes opérant à l'étranger et qui cherchent à obtenir réparation. En 2018, le Canada s'est engagé à donner à l'OCRSE des pouvoirs d'enquête lui permettant de contraindre des témoins à témoigner et à produire des documents. Le Canada a renoncé à cet engagement en raison du lobbying énergique exercé, entre autres, par l'Association minière du Canada. En juin 2021, le comité FAAE a publié un rapport sur l'OCRSE⁶⁹ La majorité des membres étaient en accord sur deux moyens par lesquels l'OCRSE pourrait se voir accorder les pouvoirs nécessaires sans plus attendre. De plus, en mars 2022, le projet de loi d'initiative parlementaire C-263 a été déposé; s'il est mis en œuvre, il accorderait également à l'OCRSE les pouvoirs d'enquête nécessaires.

⁶⁹ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FAAE/rapport-8>